

L'CNPS

a m e r o u n

Bulletin d'Information
de la Caisse Nationale
de Prévoyance Sociale

www.cnps.cm

N° 17 - Mars 2016

Plus proche de vous !



Sécurité sociale

La réforme en marche!

- *Revalorisation des allocations familiales*
- *Révision des taux et du plafond des cotisations*
- *Des textes déjà en application à la Cnps*



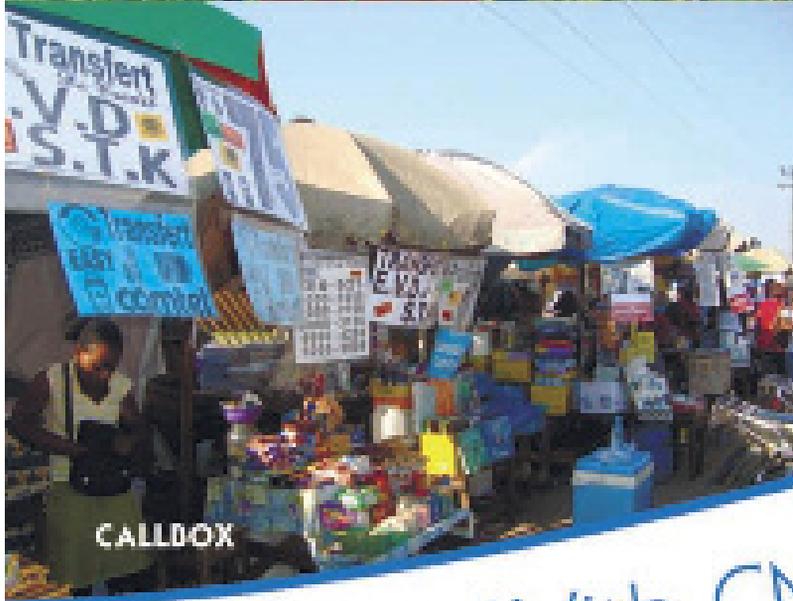
Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
National Social Insurance Fund



AGRICULTURE



CARPENTRY



CALLBOX



MEDICINE

With CNPS,
let us contribute now for a
**life - long retirement
pension!**

Take an appointment at the nearest **Social Insurance Fund Centre**



You will never live alone !

REPUBLIQUE DU CAMEROUN



Paix-Travail-Patrie



*« Mes chers compatriotes,
Après avoir si bien résisté aux
épreuves de l'année 2015, il n'est
pas question de baisser la garde
aujourd'hui. (...) Le souci qui
m'anime demeure la promotion de
la qualité de la vie dans notre so-
ciété. Je sais que cela doit passer
par une amélioration du pouvoir
d'achat de nos populations. Malgré
la conjoncture difficile actuelle, j'ai
prescrit au gouvernement deux
mesures significatives : revoir à la
baisse les prix du carburant à la
pompe ; et revoir à la hausse le
montant des allocations familiales
versées aux travailleurs. Ces me-
sures prendront effet dès le 1er
janvier 2016. »*

**Extraits du Discours
du Chef de l'État,
S.E. Paul BIYA à la nation,
le 31 décembre 2015**

Sommaire

Editorial :

La CNPS avance et avancera pour le bien de tous P.5-6
Nsif on the move for the good of all

I-Événement

Sécurité sociale : Une révolution historique signée Paul Biya ! _____	7
Revalorisation des allocations familiales : La Cnps paie depuis le 5 février! _____	8
Cotisations sociales : Le nouveau mode opératoire _____	10
Assurance volontaire : On n'attend pas ! _____	11
N A O MEKULU MVONDO AKAME : "L'objectif est d'augmenter le niveau des pensions" _____	12

I-Zoom

OUSMANE MEY EST MORT : Un pan de l'histoire du Cameroun s'en est allé _____	14
--	----

I-Focus

Cnps : Les nouveaux directeurs en poste _____	17
Nouveaux directeurs : A l'épreuve du loyalisme, du professionnalisme et de l'esprit d'équipe _____	18
Organigrammes de la Cnps : Le sens de la révision _____	19
Management : The new heads of department installed _____	20

I-Actu

Notification des retraités 2016 : La campagne est lancée _____	21
Pensions : Le DG exige le traitement immédiat des dossiers _____	22
Après les élections : Les délégués du personnel installés _____	23
Extending social protection : Footballers say thank you _____	24
Passation des marchés : Les normes RSE et HQSE exigées à la CNPS _____	25
Qualité du service : Le Cps de Banyo délivre sa première APS numérique ! _____	26
JIF 2016 : Les dames de la CNPS dans la réflexion _____	27

I-Santé

Santé : La CNPS à Nyidup _____	28
Extrême-Nord : Du matériel pour deux hôpitaux _____	29

I-Social

Soutien à l'éducation : La CNPS aux côtés des élèves de l'Extrême-Nord _____	30
Action sociale : Don au centre Béthanie-Viacam _____	31
JIF 2016 : Du social au cœur de la célébration _____	32

I-Magazine

Retirement : CHE says goodbye to 13 staff _____	33
--	----



Direction Générale : Place de l'Hippodrome - B.P. 441 Yaoundé-Cameroun - www.cnps.cm - E-mail : cnps.cameroun@cnps.cm - Tél. : +237 22 23 44 79 - Fax : +237 22 22 57 55



Directeur de la Publication : Noël Alain Olivier MEKULU MVONDO AKAME

Conseiller à la Rédaction : Lysette NGATCHOU

Présidente du Comité des projets : Hortense ASIM ABISONE

Directeur de la Rédaction : Martin Philippe MBEI MBOCK

Rédaction-en-chef : Simon MEYANGA

Secrétariat de rédaction : Simon MEYANGA - Thomas TANG

Comité de rédaction : Simon MEYANGA - Thomas TANG - Carla Paule ANDJONGO
- Berthe Nadège BISSA

Secrétariat : Chantal BAGNACK

Design et Infographie : Fidèle Perrier ONONINA - Joachim ETEME ONDOBO

Images : COM Cnps

Impression : IMPRIMERIE CNPS

La CNPS avance et avancera pour le bien de tous

Noël Alain Olivier MEKULU MVONDO AKAME, Directeur Général de la CNPS

Extrait du message de nouvel an aux personnels

L'année 2015 s'achève dans la sérénité à la CNPS. Une année marquée par une intense activité, preuve de notre engagement à poursuivre nos efforts dans la voie de la modernité à laquelle nous conduisons notre organisme, plus que jamais au service de nos clients/usagers. C'est également la preuve de notre détermination à jouer notre partition, dans le domaine qui est le nôtre, à la construction du Cameroun émergent à laquelle le chef de l'Etat engage tous les Camerounais. En dépit d'une conjoncture globalement difficile, nos regards sont restés, en toutes circonstances, rivés sur notre mission principale : la couverture sociale, totale et complète des travailleurs camerounais. Nos efforts de sensibilisation des populations à la souscription à l'assurance obligatoire et, surtout, à l'assurance volontaire ont porté des fruits. Ils nous ont permis d'enregistrer de nouvelles immatriculations, ce qui porte notre fichier à plus de 1 000 000 d'assurés sociaux. Dans le même temps, environ 100 000 assurés volontaires ont souscrit en un an seulement à ce nouveau régime ! Un chiffre encourageant dont nous devons nous féliciter.

Vous le savez, nous avons fait de la pérennisation de la CNPS une priorité. C'est bien la raison pour laquelle nous n'avons pas changé de cap en matière de gestion. Nos orientations sont restées les mêmes : création de valeur, discipline, rigueur et efficacité budgétaires, juste prix, utilité de la dépense, transparence dans la passation des marchés publics...

Nous avons également travaillé d'arrache-pied à l'amélioration de la qualité du service, en réduisant encore plus les délais de traitement des dossiers et en familiarisant nos clients aux nouvelles approches technologiques qui leur facilitent plus que jamais l'accès aux prestations sociales.

Evidemment, ce n'est pas encore assez. Nous pouvons faire plus, nous devons faire mieux. Comme l'athlète en quête de performance, nous devons repousser nos limites, parce que l'amélioration de la qualité des services qui est notre crédo implique un redoublement d'efforts et de productivité. Je le sais, cette année encore et plus que par le passé, vous avez fait montre de professionnalisme et d'abnégation dans le travail, par votre implication et l'accompagnement des clients/usagers, dont nous ne devons jamais perdre de vue qu'ils sont, pour nous, nos véritables patrons. Toutes mes félicitations à ceux d'entre vous, de plus en plus nombreux, qui ont participé à la réalisation de cette noble mission. Pour ceux qui tardent encore à suivre, ceux qui traînent le pas, je les invite à se ressaisir et à se mettre au travail. Nous devons tous participer à l'accomplissement de notre mission : servir les Camerounais et les assurés sociaux.

Comme d'habitude, les plus productifs et disciplinés seront récompensés. Bien entendu, les autres, ceux qui tiennent absolument à nous tirer vers le bas et à mettre sous le boisseau les efforts de performance de la majorité, seront sanctionnés. La CNPS avance et avancera pour le bien de tous.

Pour la nouvelle année qui s'ouvre devant nous, nos défis vont davantage porter sur la mise en œuvre des lignes directrices de l'AISS en matière de qualité de service, de gouvernance et de modernisation... Je sais pouvoir compter sur votre totale implication dans le travail, pour relever ces nouveaux défis que nous impose le cycle de modernisation de la CNPS.

Puisse Dieu Tout-Puissant vous donner l'énergie nécessaire pour participer à faire de la CNPS une entreprise moderne, capable d'assumer ses missions avec professionnalisme et de rendre à ses clients/usagers et à l'immédiat, un service de qualité, en toute responsabilité sociale.

Joyeuses fêtes à tous, bonne et heureuse année 2016 !



“ Nous avons fait de la pérennisation de la CNPS une priorité. C'est bien la raison pour laquelle nous n'avons pas changé de cap en matière de gestion. Nos orientations sont restées les mêmes : création de valeur, discipline, rigueur et efficacité budgétaires, juste prix, utilité de la dépense, transparence dans la passation des marchés publics... ”

Nsif on the move for the good of all

Noël Alain Olivier MEKULU MVONDO AKAME, Director General of NSIF

Excerpt from new year message to personnel

The year 2015 is ending with serenity at the CNPS. A year marked by intense activity, thus demonstrating our commitment to continue our efforts in the way of modernity to which we are driving our Institution more than ever to serve our clients/users. It is also proof of our determination to playing our partition, in the domain which is ours, build the emerging Cameroon which the Head of State has engaged all Cameroonians.

Despite a generally difficult economic environment, we have, in all circumstances, been bent on our principal mission: social, total and complete coverage of Cameroonian workers. Our efforts to sensitise people to subscribe to compulsory insurance and, above all, voluntary insurance has borne fruit. They allowed us to record new registrations, bringing our card index to more than one million insured persons. At the same time, about 100,000 voluntary insured contributors subscribed in just one year in the new scheme! An encouraging figure for which we should congratulate ourselves.

You know, we have made sustainability of the CNPS a priority. That is why we have not changed course in management. Our guidelines have remained the same: creation of value, discipline, rigor and budgetary efficiency, fair price, utility spending, transparency in public contracts...

We also worked hard to improve service quality by further reducing the processing deadlines and familiarising our clients with new technological approaches that facilitate their access to social benefits, more than in the past.

Obviously, this is not enough. We can do more, we must do better. As the athlete in search of performance, we have to push our limits, because improving the quality of service, which is our credo, implies that we redouble our effort and productivity. I know, this year more than ever before, you have demonstrated professionalism and selflessness in work, through your commitment and support to clients/users, for which we must never lose sight that they are, for us, the real bosses. Congratulations to those of you, in their great numbers, who participated in the achievement of this noble mission. For those who have yet to follow, and are still dragging their feet behind, I invite them to sit-up and get down to work. We must all participate in the fulfillment of our mission: to serve the people of Cameroon and the insured persons.

As usual, the most productive and disciplined will be rewarded. Of course, the others, those who insist on pulling us down and jeopardise our efforts of performance, will be punished. CNPS is on the move and will move forward for the good of all.

For the New Year on our doorsteps, our challenges will focus more on the implementation of the ISSA guidelines on quality service, governance and modernisation. I know I can count on your full involvement in work to meet these new challenges imposed on us by the cycle of modernisation of the CNPS.

May God Almighty give you the strength to participate in making the CNPS a modern Institution capable of assuming its duties with professionalism and rendering immediate quality service to its clients/users.

Merry Christmas and Happy New Year 2016 to you all!



We have made sustainability of the CNPS a priority. That is why we have not changed course in management. Our guidelines have remained the same: creation of value, discipline, rigor and budgetary efficiency, fair price, utility spending, transparency in public contracts...

SÉCURITÉ
SOCIALE

Une révolution historique signée Paul Biya !

En signant le 15 février 2016, le décret n° 2016/072, le chef de l'Etat a donné au système de sécurité sociale camerounais, le nouveau souffle dont il avait grand besoin

Simon Meyanga

L'année 2016 commence bien. En tout cas, elle s'annonce au Cameroun comme l'année de la sécurité sociale pour tous. Les spécialistes de ces questions en sont encore abasourdis, visiblement étonnés par le rythme des réformes inédites dans le secteur, impulsées par le chef de l'Etat en personne. Il y a eu la publication du décret n° 2016/034 du 21 janvier 2016 du président de la République. Concrétisation de la promesse du chef de l'Etat, le 31 décembre dernier, lors de son message à la Nation. Il consacrait une revalorisation de l'ordre de 55,55 % des allocations familiales et induit indubitablement une revalorisation dans les mêmes taux (55,55 %) des allocations prénatales et de maternité. Depuis le lundi 15 février 2016, le président Paul Biya est encore allé plus loin dans sa volonté affirmée de permettre à la sécurité sociale au Cameroun, comme dans tous les pays qui se respectent, de jouer pleinement son rôle en tant qu'instrument de réduction de la pauvreté. Et Dieu sait que le combat contre la misère est inscrit en bonne place et en lettres d'or dans le programme politique du président Paul Biya ! « *Nous avons une stratégie pour la croissance et l'emploi qui vise à moderniser notre pays et à améliorer les conditions de vie du peuple camerounais* », disait le chef de l'Etat le 15 octobre 2015 en conseil ministériel, à la suite du réaménagement du gouvernement intervenu

le 02 octobre 2015. On ne reviendra plus sur la mini-révolution que constitue l'assurance volontaire qui intègre depuis 2014, toutes les catégories sociales qui, du fait de la loi, avaient été injustement exclues de la couverture sociale. Le décret du 15 février 2016 et son annexe s'inscrivent donc dans cette optique présidentielle de voir les conditions de vie du peuple camerounais améliorées.

La CNPS, qui appelait de tous ses vœux cette réforme des paramètres de financement du système de sécurité sociale qu'elle gère, applaudit des deux mains.

En effet, la stagnation des paramètres depuis près de 26 ans était contraire aux prescriptions actuarielles. Mieux, elle avait entraîné depuis 2007, un déficit structurel progressif de la branche des pensions qui, en 2014, était de 14,7 milliards de francs CFA, en progression de 6,7 milliards de francs CFA par rapport à 2013 et en 2015, évalué à 16,5 milliards de francs CFA. Dans ces conditions, seuls les efforts de gestion déployés par le Top management de la CNPS auront été déterminants dans la survie du régime en déséquilibre technique depuis 2007. Le satisfécit du directeur général de la CNPS pour qui le décret du 15 février « est une réforme profonde et historique » est donc compréhensible. Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame, dans un message adressé à ses collaborateurs relève que « *nous pouvons être fiers, face à l'histoire, de contribuer ainsi, tout modestement, à la concrétisation de la poli-*

tique du chef de l'Etat pour l'avènement d'une société camerounaise plus équitable et d'un Etat soucieux du bien-être de ses enfants, par le biais d'un système de sécurité sociale équilibré et pérenne. »

En effet, les paramètres du système de sécurité sociale géré par la CNPS étaient devenus inadéquats, avec un plafond des cotisations établi à 300 000 Francs CFA depuis 1989, lequel imposait à la CNPS le paiement d'une pension de 90 000 FCFA pour 15 ans d'activité ; 150 000 FCFA pour 30 ans d'activité et une pension moyenne de 67 000 FCFA. Faible, de l'avis des observateurs.

Après les réformes systémiques qui ont déjà permis la mise en place de l'assurance volontaire, le chef de l'Etat, qui reste à l'écoute des préoccupations des populations, vient d'opérer une autre révolution dans les réformes paramétriques qui étaient souhaitées et attendues. La revalorisation des taux de cotisations sociales de 7 à 8,4 % et le relèvement du plafond des salaires cotisables de 300 000 FCFA à 750 000 FCFA, sont des réformes qui permettront à la CNPS, outre la correction du déséquilibre technique structurel de la branche des pensions, de supporter sans être obligée d'aller puiser dans ses réserves de trésorerie, la revalorisation des prestations sociales et donc, l'augmentation conséquente du niveau des pensions. Ceci, en attendant un éventuel rallongement de la durée de cotisations sociales de 15 à 20 ans...

REVALORISATION
DES ALLOCATIONS
FAMILIALES**La CNPS paie depuis le 5 février**

L'organisme attendait la publication du décret présidentiel fixant le nouveau montant des allocations familiales pour appliquer le nouveau taux.

Thomas Tang

Le montant des allocations familiales servies aux travailleurs par la Caisse nationale de prévoyance sociale et par le ministère des Finances est, à compter du 1^{er} janvier 2016, revalorisé à 2 800 francs CFA par enfant à charge et par mois ». La nouvelle est officielle depuis la publication du décret n° 2016/034 du 21 janvier 2016 du président de la République. Ce décret, qui est la concrétisation de la promesse du chef de l'État le 31 décembre dernier, lors de son message à la Nation, abroge le décret n° 85-1096 du 02 août 1985 exécutoire jusqu'à date, lequel avait fixé le montant de 1 800 francs par enfant et par mois. Il consacre donc une revalorisation de l'ordre de 55,55 % et induit indubitablement une revalorisation dans les mêmes taux (55,55 %) des allocations prénatales et de maternité qui, d'après les calculs (2 800 francs CFA X 9), passent respectivement de 16 200 francs CFA à 25 200 francs CFA et de 21 600 francs CFA à 33 600 francs CFA (2 800 francs X 12).

Voilà, en termes de charges financières, ce qu'implique le décret présidentiel pour chaque grossesse d'abord, puis par enfant et par mois. Heureusement, la solidité financière acquise par la CNPS depuis quelques années déjà lui permet de faire durablement face, en attendant la poursuite de la révision progressive des paramètres techniques qui viendraient alors couronner le processus de réforme de la sécurité sociale au Cameroun, et permettre d'assurer tant la visibilité financière à très long terme, que la pérennité de l'organisme et du régime qu'il gère.

En attendant, ce qu'il faut savoir, c'est que les allocations familiales sont perçues par l'allocataire qui a au moins un enfant à sa charge. En cas de défaillance ou de décès de l'allocataire, une tierce personne appelée attribuaire est désignée qui, après enquête, sur décision du directeur général de la CNPS, peut en devenir bénéficiaire si elle assume la garde et l'entretien effectifs de l'enfant. Ce dernier doit être légitime ou faire l'objet d'un jugement de légitimation, naturel né d'une mère célibataire, naturel reconnu, adopté suivant jugement d'adoption, né du conjoint de l'allocataire lors d'un précédent mariage dissout soit par divorce, soit par le décès du premier conjoint et être à la charge effective de l'allocataire.



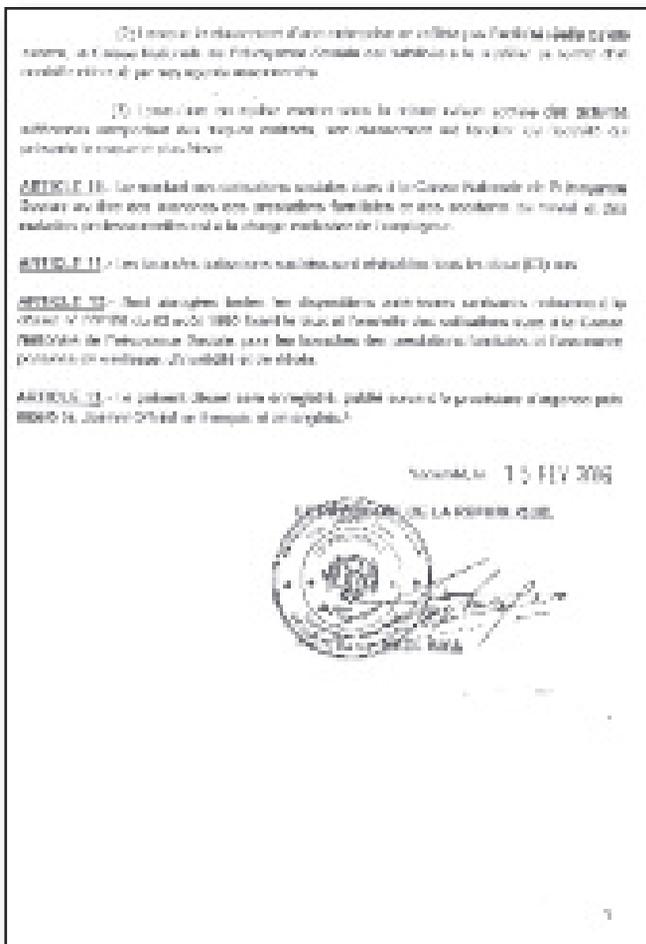
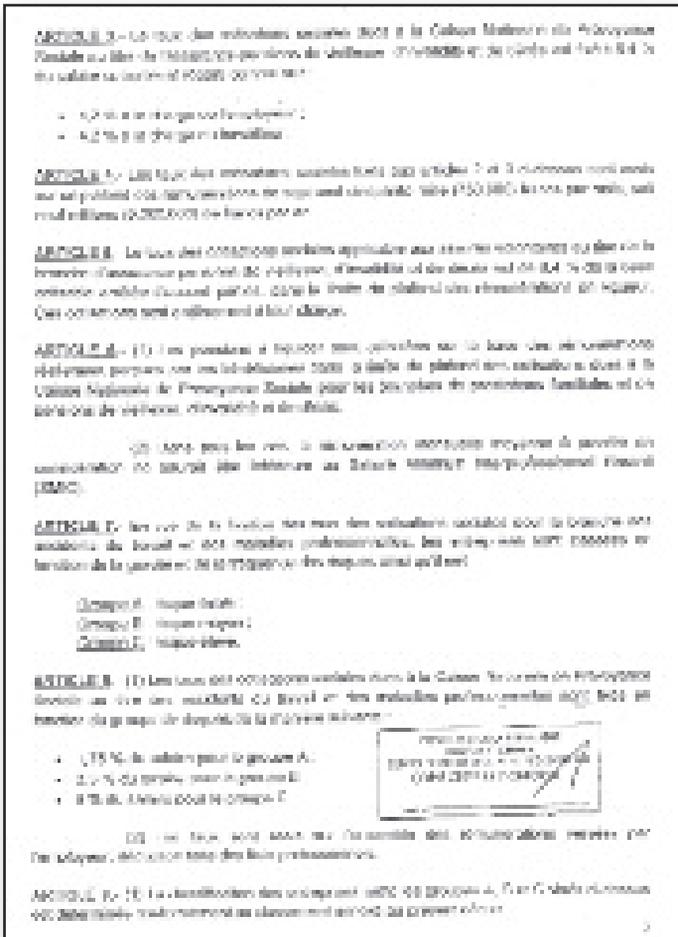
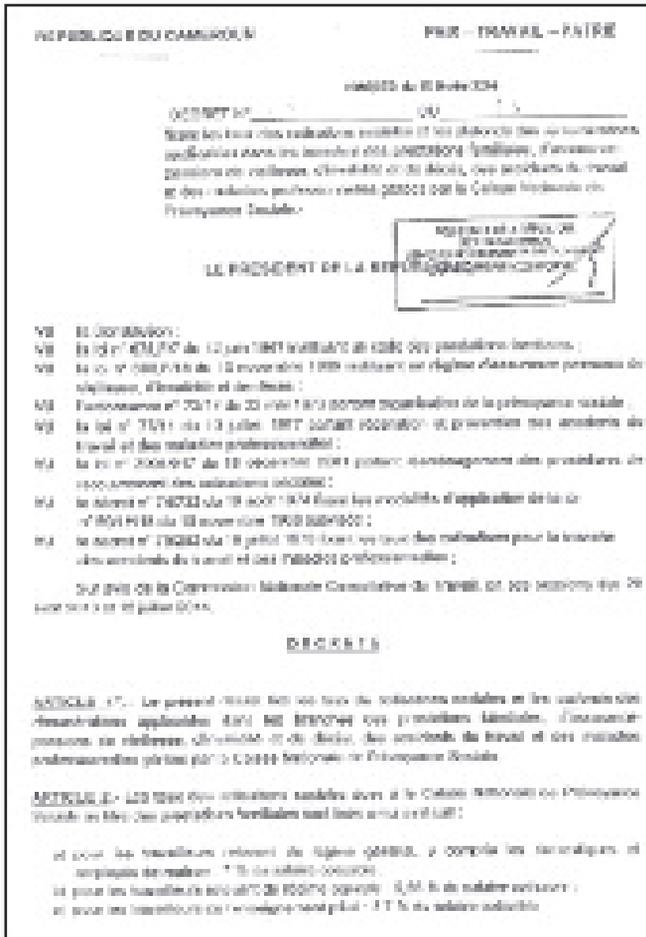
Les pièces à fournir à l'ouverture des droits au nom de l'enfant sont : une copie d'acte de naissance, à laquelle il faut ajouter annuellement, un certificat de vie pour les enfants de moins de 6 ans et un certificat de scolarité pour ceux âgés de 6 à 21 ans, un certificat médical pour les enfants handicapés ou atteints d'une maladie incurable, un certificat d'apprentissage pour les enfants ayant au moins 14 ans dûment visé par l'inspecteur du travail délivré par l'employeur.

Pour ce qui est de l'allocation prénatale, elle est servie en deux tranches à l'allocataire (ou à toute femme salariée non mariée ou conjointe d'un travailleur salarié) qui attend un enfant. Pour les percevoir, l'allocataire doit fournir, pour la première tranche, un certificat de grossesse sur imprimé CNPS ou sur papier libre établi entre le 3^{ème} et le 4^{ème} mois de grossesse. Pour la deuxième tranche, il faut fournir un certificat de grossesse établi obligatoirement sur imprimé CNPS entre le 7^{ème} et le 8^{ème} mois de grossesse. Chacun de ces

certificats doit comporter l'âge de la grossesse, la date d'examen et la date présumée d'accouchement, la signature et le cachet du praticien, une justification de l'activité dans le mois où l'examen a été subi. Le délai de prescription est d'un an à compter de la date d'établissement du certificat médical.

L'allocation de maternité quant à elle, est perçue par l'allocataire ou par toute femme salariée non mariée ou conjointe d'un travailleur salarié qui justifie de la naissance sous contrôle médical d'un enfant né viable dans son foyer et déclaré à l'état civil. Cette allocation est servie en une seule fraction. Les pièces à fournir sont : un certificat d'accouchement sous contrôle médical établi sur imprimé CNPS ou sur papier libre attestant que l'enfant est né viable, une copie certifiée conforme d'acte de naissance de l'enfant s'il n'est pas mort quelques heures après la naissance, un bulletin de présence du mois de naissance. Ici aussi, le délai de prescription est d'un an à compter de la date d'accouchement.

Les allocations familiales font partie des prestations familiales servies par la CNPS. Pour en bénéficier, en tout cas, pour ce qui relève du régime géré par la CNPS, il faut être travailleur dans le sens de l'article 1^{er} du code du travail, être immatriculé à la CNPS, justifier d'une activité salariée, attendre un enfant ou en avoir à sa charge, adresser au centre de prévoyance sociale de rattachement, une demande de prestations sur imprimé CNPS comportant les pièces à fournir.



Décret N° 166/034 du 21 janvier 2016 portant revalorisation du montant des allocations familiales servies aux travailleurs.

Le Président de la République décrète:

Article 1: Le montant des allocations familiales servies aux travailleurs par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale et par le Ministère des Finances est, à compter du 1er Janvier 2016, revalorisé à 2.800 francs par enfant à charge et par mois.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge le décret N°85-1096 du 02 août 1985, sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 21 janvier 2016

Le Président de la République

(é) Paul BIYA



Un impact positif sur les Camerounais de tous âges

COTISATIONS SOCIALES

Le nouveau mode opératoire

Le directeur général de la CNPS a signé deux documents le 09 mars 2016, pour expliquer en termes simples le décret présidentiel publié le 15 février dernier, portant révision des taux et du plafond des cotisations sociales.

Thomas Tang

Depuis la signature et la publication, le 15 février 2016, du décret n°2016/072, fixant les taux des cotisations sociales et les plafonds des rémunérations applicables dans les branches des prestations familiales, d'assurance pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès, des accidents du travail et des maladies professionnelles, le directeur général de la CNPS a multiplié les sorties médiatiques (presse, radio, télévision, internet et réseaux sociaux), pour éclairer la lanterne des assurés sociaux. Pour mettre de l'emphase dans cette campagne de sensibilisation, qui va faciliter le traitement des dossiers par les techniciens de l'organisme, le top-manager a signé deux importants documents, le mercredi 09 mars 2016.

Par voie de communiqué, Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame explique aux assurés volontaires que le décret présidentiel apporte deux changements majeurs, avec le taux de cotisation sociale dans la branche des pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès qui passe de 7 à 8,4%, tandis que le plafond de cotisation de la

même branche est relevé de 300 000 F à 750 000 F. Le document précise également que les assurés volontaires déjà affiliés à la CNPS sont invités à se présenter dans leur centre de prévoyance sociale de rattachement ou le plus proche de leur résidence, au plus tard le 31 mars 2016, afin de confirmer ou modifier leur base de cotisation et régulariser leur situation financière, sous peine de suspension.

Les chefs d'entreprises quant à eux, ont reçu une correspondance du top-manager, les informant de l'application immédiate du décret présidentiel. Donc, depuis la fin du mois de février 2016, il leur revient d'émettre, de liquider et de payer les cotisations sociales sur la base des nouveaux taux en vigueur. Ainsi, dans la branche des pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès, la part de l'employeur est de 4,2% et la part du salarié, de 4,2%, pour un total de cotisation de 8,4%. Dans la branche des prestations familiales, le taux de cotisation dans le régime général, les employés de maison cotisent à 7%, ceux du régime agricole à 5,65% et ceux de l'enseignement privé à 3,7%. Pour ces deux branches, le

plancher du salaire cotisable est de 36 270 F (Smig actuellement en vigueur, ndlr) et le plafond de 750 000 F par mois, soit 9 000 000 F par an. Concernant la branche des accidents du travail et des maladies professionnelles, les taux de cotisations sont assis sur l'ensemble des rémunérations versées aux travailleurs selon le risque, à l'exception des frais professionnels, soit : 1,75% pour le groupe A (risque faible), 2,5% pour le groupe B (risque moyen) et 5% pour le groupe C (risque élevé). Sur ce dernier volet, le directeur général précise que « *la CNPS, via ses agents agréés est habilitée à modifier le groupe de risque lorsqu'il est établi, au terme d'un contrôle, que celui déclaré par l'employeur ne reflète pas son activité réelle ou celle de ses activités qui présentent le risque le plus élevé* ».

Le DG remercie par anticipation les employeurs, des meilleures instructions qu'il leur plaira de donner à leurs services compétents « pour le respect des nouvelles mesures », afin d'éviter à leurs entreprises des éventuels redressements lors des contrôles.

On n'attend pas !



Sur le terrain de la sensibilisation

Les orientations du directeur général de la CNPS, à la suite du décret n°2016/072 du 15 février 2016 sont sans équivoque. Les nouvelles dispositions sont d'application immédiate.

Thomas Tang

On le savait, le décret présidentiel du 15 février 2016 allait changer quelque chose également pour les assurés volontaires, qui paient eux-mêmes la totalité de la cotisation dans la branche des pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès. Ainsi, les prélèvements des cotisations applicables passent de 7% à 8,4%, soit un taux de progression de prélèvement sur le revenu librement déclaré de 1,4% par l'assuré. Par ailleurs, le plafond des cotisations fixé par le législateur dans l'ancien régime était de trois cent mille (300 000) francs. Il est désormais de sept cent cinquante mille (750 000) francs.

Depuis le 1er mars 2016 donc, la gestion des assurés volontaires du fichier des affiliés à ce régime auprès des centres de prévoyance sociale doit s'arrimer à ces nouvelles règles de gestion qui sont d'application immédiate. A cet effet, plusieurs assurés volontaires n'ayant pas renouvelé leur contrat financier auprès des centres de prévoyance sociale sont invités à venir personnellement déposer et signer

leur engagement sur l'honneur pour le compte de l'exercice 2016. « *Le contrat d'engagement financier à signer par les intéressés devra épouser les nouveaux paramètres de gestion qui définissent les niveaux des prélèvements des cotisations sociales à effectuer sur la base des taux de cotisations sociales désormais applicables ci-dessus rappelés et décrits par le nouveau décret* » précise le DG de la CNPS.

Pour les assurés sociaux ayant payé leurs cotisations à l'avance incluant une période postérieure au 1er mars 2016, il revient aux chefs de centre de les convoquer au même titre que tous les assurés volontaires, dans le but de leur faire signer de nouveaux engagements à compter de cette date, pour les périodes anticipées de paiement et reconsidérer leurs paiements anticipés sur la base d'un niveau de paiement périodique de leurs cotisations futures, compatible aux taux de prélèvement des cotisations sociales désormais en vigueur et admis par le nouveau dispositif réglementaire. Les chefs de centre veilleront à préciser à chacun d'eux les nouvelles périodes

de couverture correspondant à leur paiement anticipé, à leur notifier expressément par tout moyen laissant trace écrite, le DIAV correspondant à leurs nouveaux engagements et à leur délivrer des nouvelles quittances de paiement en substitution de celles qui leur avaient été préalablement délivrées et qui devront être annulées en conséquence.

Bien entendu, cette nouvelle procédure doit être étendue à tous les nouveaux assurés volontaires affiliés qui souhaitent payer leurs cotisations sociales à l'avance. Rappelons que, conformément aux procédures de gestion régissant l'assurance volontaire, le directeur général a récemment demandé « *de suspendre tous les assurés volontaires qui ne se sont pas manifestés et n'ont procédé à aucun paiement après une année d'affiliation, conformément aux textes régissant l'assurance volontaire* » et de lui faire tenir les listes de ceux-ci. Ceux qui traînent encore doivent le faire sans délai. A bon entendeur.



Noël Alain Olivier
MEKULU MVONDO AKAME

“L’objectif est d’augmenter le niveau des pensions”

Le 17 février 2016, le directeur général de la Cnps s’est prononcé sur les ondes du poste national de la CRTV radio, sur la signification de l’acte du chef de l’Etat, relatif aux nouveaux taux de cotisations sociales.

CRTV-radio : Comment les assurés sociaux doivent-ils comprendre le décret que vous avez proposé à la signature du président de la République, à travers diverses instances notamment la commission nationale consultative du travail ? Y aura-t-il baisse de salaires pour une catégorie

de travailleurs au Cameroun ?

Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame : Il ne me semble pas. Je ne sais pas d’où vient l’idée d’une baisse de salaire ? C’est plutôt une consolidation des droits sociaux des travailleurs, notamment par la prochaine augmentation des pensions.

Avant de parler des pensions, peut-être faudrait-il comprendre l’application concrète du décret présidentiel. Y a-t-il relèvement des cotisations sociales pour une catégorie de travailleurs au Cameroun ?

Il y a un relèvement du taux de coti-

sations sociales pour tous les travailleurs du Cameroun. Jusqu'à la publication du décret chef de l'Etat, les travailleurs cotisaient pour 2,8% sur le plafond de 300 000 FCFA. Aujourd'hui, ils cotisent pour 4,2% au plafond de 750 000 FCFA. C'est le côté cour. Mais, la bonne nouvelle, c'est le côté jardin, parce que ceci permet d'augmenter substantiellement, le niveau des pensions. Vous savez que nos travailleurs se sont toujours plaints du bas niveau des pensions, notamment parce que les cotisations étaient extrêmement faibles.

Pour dire les choses de façon simple, Monsieur le DG, si un travailleur arrive à constater que son salaire a baissé de quelques francs cette fin de mois... ce n'est pas une somme perdue, c'est plutôt pour le bien à venir ?

C'est une épargne, si on peut s'exprimer ainsi. Car, on utilise son propre argent pour soi-même, pour avoir une meilleure pension. C'est une demande sociale.

C'est-à-dire que lorsque vous travaillez sur ce texte, il y a trois ans aujourd'hui, ou deux ans pour le dernier cas, au niveau de la commission nationale consultative du travail, vous vous êtes assurés que les représen-

tants des travailleurs, c'est-à-dire les leaders syndicaux, se sont mis d'accord avec vous ?

Oui, vous pouvez vérifier. Toutes les confédérations syndicales étaient même d'accord sur un taux supérieur. Je ne vais pas vous donner le chiffre, mais il était bien supérieur...

On retient donc le taux que le président de la République a finalement décidé : 4,2% désormais ?

Tout à fait !

Monsieur le DG, cette mesure est effective à partir de quel moment pour les assurés sociaux ?

A l'immédiat. D'abord pour les employeurs, qui devront retenir dès le mois de mars, au titre des salaires de février, les nouvelles cotisations aux nouveaux taux.

Qu'est-ce qui change concrètement par rapport à ce que la CNPS a comme obligations vis-à-vis des assurés sociaux ?

C'est surtout le taux de cotisation des pensions de vieillesse, d'invalidité et de décès qui augmente avec, à terme, le niveau des pensions qui va être relevé. Il faudra cotiser au nouveau taux pour bénéficier de la nouvelle pension.

Un mot pour terminer Monsieur le DG, avez-vous reversé les allocations familiales au nouveau taux à la fin du mois de janvier ?

Tout à fait, nous étions prêts. Nous payons les allocations familiales à partir du 5 du mois et le 5 février, nous avons payé les allocations au nouveau taux de 2800FCFA sur l'ensemble du territoire national.

Transcription : Thomas Tang



OUSMANE MEY
EST MORT

Un pan de l'histoire du Cameroun s'en est allé

La CNPS Porte le deuil. L'organisme a perdu le président de son Conseil d'administration. El hadj Ousmane Mey a tiré sa révérence dans la nuit du 19 janvier 2016 à Yaoundé, vaincu par une longue maladie

Simon Meyanga

Le 20 janvier 2016 était un mercredi noir à la Caisse nationale de prévoyance sociale. En démarrant chacun son ordinateur en cette journée de travail qu'on croyait ordinaire, chaque agent est tombé sur la triste nouvelle, diffusée sous la forme d'un avis de décès : « Le directeur général a le profond regret d'annoncer à l'ensemble du personnel le décès du président du conseil d'administration, Monsieur Ousmane Mey Abba, cette nuit. En cette triste circonstance, il adresse à la famille si durement éprouvée ses condoléances ainsi que celles de l'ensemble du personnel ».

Le communiqué du directeur général était d'ailleurs plus explicite sur la façon dont l'entreprise entendait vivre ces premières heures de deuil. « Une minute de silence sera systématiquement observée à chaque réunion tenue ce jour dans l'ensemble des services de la CNPS, et des registres de condoléances seront ouverts au hall de l'immeuble siège, à l'immeuble Kennedy et dans chaque structure extérieure, à la disposition de tous ceux qui voudront s'exprimer pour témoigner leurs sentiments ».

C'était, en l'état actuel des choses, le moins que la CNPS pouvait faire en attendant

certainement le moment des hommages de la nation à celui que ses admirateurs considéraient comme un « mythe vivant », une véritable « pierre précieuse dans le trésor des hommes qui ont fait L'Histoire du Cameroun ». Une stature qui contraste avec l'extrême simplicité, l'extrême humilité, unanimement saluées par tous ceux qui l'ont côtoyé. Ousmane Mey se comportait toujours comme « un citoyen des plus ordinaires ». Lecteur assidu du Coran qu'il n'a véritablement jamais cessé d'étudier, il avait l'habitude de prendre tranquillement sa place sans mot dire à la tribune lorsqu'il était convié aux manifestations of-

ficielles. Fervent militant du RDPC, le parti majoritaire au pouvoir au Cameroun, il savait se fondre incognito de temps en temps dans la foule de militants et de personnalités ressource, lorsque le parti avait l'occasion de se déployer dans son Logone et Chari natal.

Dans leur ouvrage intitulé, « *Bienvenue à l'extrême-Nord. Radioscopie d'une province et de ses personnalités incontournables* », deux confrères alors en service à la station régionale de la CRTV à l'Extrême-Nord indiquaient que le « *Vieux* » se montrait toujours très méfiant vis-à-vis des journalistes car, selon son entourage, « *les hommes de médias dénaturent généralement les déclarations* ». C'est pourquoi, se souvient cet autre photographe, « *le photographe relevait d'un véritable exploit!* ». Et ce n'est pas pour autant qu'Ousmane Mey était considéré comme un reclus, loin s'en faut ! Les portraitistes soulignent qu'« *il se faisait généralement un devoir, toujours drapé dans une gandoura, d'honorer les faire-part aux cérémonies de baptême et de mariage. Tout comme sa silhouette de septuagénaire est souvent visible assise à même la moquette dans divers lieux de deuil* ».

En dépit d'une culture de la discrétion ancrée, ses portes étaient ouvertes à longueur de journée à d'autres personnes en dehors des médias. Tous ces visiteurs d'un soir ne tarissaient pas d'éloges sur ce « *un grand commis de l'Etat* », ce « *patriote qui a toujours eu le sens de l'Etat et de l'intérêt général* », « *un vieux à la mémoire phénoménale qui se souvient des moindres faits et dates de l'histoire du Cameroun* », « *un homme de l'ex-président qui a gardé le sens du secret de l'Etat et qui est meurtri par la légèreté de certains responsables actuels de la République, auteurs des fuites régulières sur la marche du pays* »...

Inspecteur fédéral puis, gouverneur du Nord, Ousmane Mey avait tout d'un proconsul qui régnait sur des hommes et sur un vaste territoire allant de Banyo dans l'Adamaoua jusque dans la région du Lac Tchad aux confins du Logone et Chari. Homme de confiance d'Amadou Ahidjo, l'un des rares à pouvoir lui dire la vérité sans craindre une colère présidentielle, faiseur de roi, et grand ordonnateur des carrières, les témoins de l'histoire racontent qu'« *il avait tout un hélicoptère à sa disposition pour parcourir de part en part l'immense unité administrative* ».

Contrairement à certains acteurs de l'histoire, la République ne l'a pas rangé et scellé dans les albums de l'oubli. Il est resté jusqu'à sa mort, le président du conseil d'administration de la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) ; une icône que les plus hautes autorités de l'Etat n'hésitaient pas à consulter en tant que de besoin.



L'hommage du Chef de l'Etat



Pendant la cérémonie d'inhumation



L'hommage de la Cnps

CENTRE HOSPITALIER D'ESSOS



Un hôpital de référence

Découvrez nos services

- ➔ Urgences, Soins Ambulatoires et Hôpital de Jour 24 h/24
- ➔ Réanimation Polyvalente, Anesthésiologie et Bloc opératoire 24 h/24
- ➔ Médecine Générale et Diététique
- ➔ Pédiatrie et Prévention Infantile
- ➔ Chirurgie Générale
- ➔ Chirurgie Générale et Laparoscopie
- ➔ Chirurgie Orthopédique, Traumatologie et Physiothérapie
- ➔ Gynéco obstétrique et Prévention Maternelle
- ➔ Ophtalmologie
- ➔ Oto-rhino-laryngologie et Chirurgie cervico-faciale
- ➔ Stomatologie et Chirurgie Dentaire
- ➔ Pharmacie et Stérilisation 24h/24
- ➔ Imagerie Médicale 24h/24
- ➔ Analyses Médicales 24h/24
- ➔ Unité d'Explorations Fonctionnelles
- ➔ Unité d'Hygiène Hospitalière, de la Buanderie et de la Morgue 24H/24



Effectifs

45 médecins

251 paramédicaux

157 Administratifs

**Capacité
d'accueil : 230 lits**

Des soins de clinique à des coûts sociaux.

Situé à Essos, Avenue Germaine Ahidjo B.P. 5777 Yaoundé Cameroun
Tél. (Urgences) : +237 243 15 64 42 - che.admissions@cnpes.cm

Les nouveaux directeurs en poste

Ils ont été installés dans leurs fonctions vendredi 15 janvier 2016, au cours d'une cérémonie courue, présidée par le directeur général, Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame.

Simon Meyanga

Les 500 places de la salle de conférences du centre de prévoyance sociale de Yaoundé-Indépendance se sont très vite avérées insuffisantes pour contenir tout le beau monde venu assister à la cérémonie. Entre le personnel CNPS, les invités, les curieux et autres badauds, personne, mais alors personne n'entendait manquer le moindre instant de cette cérémonie d'installation des responsables des services centraux et extérieurs de la CNPS, nommés par le conseil d'administration, au terme des travaux de sa session ordinaire du 02 décembre 2015. Vous avez dit curieux ?! Hé bien oui, on en a vu plein dans la salle, qui n'en croyaient ni leurs yeux ni leurs oreilles, tant on en avait entendu des vertes et des pas mûres depuis presque un mois et demi que l'on attendait... l'officialisation des délibérations du conseil d'administration ! Ils ont donc été servis, non seulement par la qualité de l'organisation et notamment « le onzième point » inscrit à l'ordre du jour, mais aussi et surtout par la densité, la profondeur et le caractère didactique d'un discours d'installation empreint d'humour et de formules imagées et métaphoriques du patron de la CNPS. Une prise de parole que le public a bu comme du petit lait, après les formalités protocolaires usuelles en pareille circonstance : refrain de l'hymne national savamment exécuté par la chorale La voie de la prévoyance, lecture des résolutions du conseil d'administration dont celle relative aux félicitations et encouragements des administrateurs au directeur général pour la qualité de sa gestion et celle portant nomination de certains responsables de la CNPS ; présentation des nouveaux promus qui comptent 30 % de femmes, un ratio dont se réjouit le DG qui annonce sous un tonnerre d'applaudissements, qu'il pourrait être plus important, lorsque viendra le temps de la nomination



des chefs de centre...

Et Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame de rappeler les circonstances de la révision des organigrammes des services centraux et extérieurs puis, de la nomination des directeurs et assimilés appelés à les animer. Il s'agit bel et bien des actes du conseil d'administration de la CNPS dans ses « fonctions régaliennes » ; qui interviennent alors que la CNPS est rendue à la troisième année d'exécution de son plan stratégique 2013-2017 et donc, dans la dernière phase de la mise en œuvre de celui-ci. Une dernière ligne droite pour laquelle « aucune autre alternative que la réussite n'est envisageable ». Pour le directeur général, les nouveaux organigrammes constituent « un jalon majeur dont le caractère historique ne laissera pas (...) de conduire l'organisme vers des horizons encore plus grands et visant à faire de la CNPS une entreprise au sens complet du terme, c'est-à-dire irréductiblement tournée vers l'efficacité opérationnelle, la qualité de service, l'efficience, l'innovation...et, en un mot comme en mille, la modernité ».

Evidemment, il va bien falloir trouver du personnel pour animer toutes les nouvelles structures qu'induit cette « mutation technologique ». Après les directeurs, le vaste mouvement des nominations va se poursuivre, selon le propos du DG, « dans les prochaines heures (...) et dans les prochains jours », avec la nomination des chefs de centre, des chefs de service et des chefs de bureau de l'ensemble de la CNPS. L'objectif étant « la constitution d'une équipe d'hommes et de femmes qualifiés, compétents, soucieux au plus haut point de l'intérêt général et du service de l'autre, appelés à

appuyer le Top management dans son ambition, sa responsabilité et sa mission de faire franchir à la CNPS, pas plus loin qu'à l'horizon 2017, le cap d'une entreprise définitivement moderne et sociétale (...) ».

Aux nouveaux promus, Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame rappelle que personne « ne doit sa nomination ni à quelque relation prestigieuse ni, encore moins, à la mise en usage d'adroites complaisances ou à l'assaisonnement de louanges à l'endroit du directeur général ». Bien au contraire, souligne le DG, « votre nomination est une marque de confiance du Top management, du conseil d'administration et du gouvernement, la reconnaissance de votre mérite et surtout, un appel à plus de conscience professionnelle, plus d'abnégation, d'efficacité au travail et plus d'intégrité morale ». Dans ce contexte, les recommandations du DG sont sans équivoque : il n'y a pas de place pour la corruption, le laisser aller, le regroupement identitaire ou la convocation de la tribu...

Et quand bien même certains auraient par extraordinaire, oublié la foulditude de conseils contenus dans le discours de leur patron, les membres de la nouvelle équipe de direction devraient tout au moins garder à l'esprit cette exhortation forte du directeur général, laquelle s'adresse d'ailleurs à l'ensemble du personnel de la CNPS : « Vous n'êtes pas des directeurs ! Vous êtes des serviteurs, ceux de la cause de la CNPS, ceux de la responsabilité sociale, ceux de nos clients, de quelque condition qu'ils soient et sous quelques atours qu'ils se présentent à vous, ceux de l'intérêt général, ceux du Cameroun tout court ».



La nouvelle équipe autour du Directeur général

NOUVEAUX
DIRECTEURS

A l'épreuve du loyalisme, du professionnalisme et de l'esprit d'équipe

Ce triptyque leur a été rappelé par le directeur général au cours de la première conférence du lundi (CDL) d'après nomination, le 18 janvier 2016, en visioconférence avec les directions régionales.

Simon Meyanga

L y avait comme une ambiance de rentrée académique le lundi, 18 janvier 2016, à la salle du conseil d'administration, lieu de la tenue habituelle de la réunion hebdomadaire de direction de la CNPS, très connue sous son appellation de conférence du lundi (CDL). La toute première organisée après la nomination et l'installation des nouveaux directeurs.

Cette CDL était donc une découverte pour les nouveaux promus qui accèdent à ce niveau de responsabilité et donc, désormais habilités à accéder au sein des saints ; une redécouverte pour les autres, notamment les habitués des lieux qui ont été confirmés à leurs postes ou qui ont pris du galon. Pour eux aussi, la CDL du lundi 18 janvier ne sera jamais comme les autres. Elle sera inscrite dans leurs annales comme la CDL de la nouvelle légitimité, la CDL de nouveaux défis, et Dieu soit qu'ils sont nombreux. Ils leur ont été définis par le directeur général sous la forme de lettres individuelles de mission, à lire attentivement pour y apporter leurs observations le cas échéant, avant de les retourner dans l'après-midi même au DG pour formalisation définitive. Une première à la CNPS, qui voit se concrétiser les propos du directeur général, contenus dans son discours d'installation du 15 janvier dernier. « Je n'ai pas changé de philosophie, disait alors le DG en

ajoutant, je reste et demeure attaché aux résultats. Je jugerai donc chacune et chacun à ses résultats, à son rendement, conformément aux articulations et aux objectifs fixés dans le plan stratégique et que j'ai rappelés plus haut. A cet effet, il sera remis à chaque responsable nommé, une lettre individuelle de mission qui sera, en fait, sa feuille de route. Je vous invite à en prendre largement toute connaissance, et de dire si vous vous sentez à la hauteur de la tâche et des attentes, ou pas, pour éventuellement, décliner votre nomination. Le cas échéant, il ne vous sera tenu aucunement rigueur de cette défection, bien au contraire ! (...) »

Il n'y aura donc pas de récréation pour personne. Le DG a réitéré aux membres de la nouvelle équipe de direction que la CNPS entre cette année dans la dernière ligne droite de la mise en œuvre de son plan stratégique 2013-2017. « Et comme nous ne pouvons pas nous permettre d'échouer, il a fallu mettre en place une équipe plus homogène, plus soudée, plus tendue vers l'atteinte des objectifs communs qui nous permettront de dire en 2017, que nous avons une CNPS véritablement moderne, capable de fournir des prestations de qualité, à l'immédiat, en toute responsabilité sociale ».

L'équipe actuelle que le DG « espère être à la hauteur de la tâche doit s'atteler dès aujourd'hui, à l'atteinte de cet objectif ». C'est

la raison pour laquelle sur chaque lettre de mission individuelle remise à chaque membre de la nouvelle équipe, chacun s'engage à atteindre les objectifs fixés avec « loyauté, professionnalisme et esprit d'équipe ». Pour le DG, « ceux qui méritent d'être responsables, c'est ceux qui sont à la fois professionnels et loyaux ». Et d'ajouter : « Ne pas aller dire le contraire de ce que la hiérarchie dit. Vous devez défendre la politique de l'entreprise partout où besoin est ». En fait, pour Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame, loyalisme et professionnalisme ne devraient pas être considérés comme de simples adjectifs. Ce sont, a-t-il dit, des « épithètes, des caractéristiques », avant d'insister : « Vous ne devez jamais cesser d'être directeurs. Quand un directeur cesse d'être loyal, en principe, c'est le licenciement, parce que c'est une perte de confiance ».

Le directeur général est formel, les membres de l'équipe de direction doivent parler le même langage, parce que la CNPS est une équipe. Les joueurs ne doivent jamais perdre de vue que c'est soit on gagne ensemble, soit on perd ensemble. Et comme à la CNPS, on ne veut pas perdre, « il ne faut pas, a dit le DG, en aucune façon, permettre que le message soit brouillé ». L'esprit d'équipe, ce n'est pas une simple vue de l'esprit, c'est une condition absolue pour réussir.

ORGANIGRAMMES
DE LA CNPS

Le sens de la révision

Deux des délibérations du conseil d'administration du 02 décembre 2015 consacrent une revue inédite des organigrammes des services centraux et extérieurs de la CNPS. Explications.

Simon Meyanga

La Caisse nationale de prévoyance sociale poursuit résolument et sereinement les réformes engagées depuis 2008, avec la nomination à la tête de l'organisme, de Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame.

Point n'est besoin de revenir ici, sur les résultats de ces réformes visibles et palpables dans tous les secteurs de l'entreprise, toutes choses qui ont décidé les administrateurs et à leur propre initiative, à adopter une délibération dans laquelle sont consignées noir sur blanc, leurs « *vives et particulières félicitations au directeur général* » de la CNPS. Selon le texte adopté, « *le Conseil d'administration adresse solennellement ses vives et particulières félicitations au directeur général pour la qualité de sa gestion et les résultats exceptionnels obtenus, dans un environnement difficile, depuis sa prise de fonction en avril 2008* ». Dans le même document, les administrateurs encouragent Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame à « *poursuivre dans cette voie pour garantir la pérennité de l'organisme et l'excellente réputation acquise par celui-ci* ».

Et pour donner à la direction générale les moyens de sa politique ; pour lui permettre de faire de la CNPS un organisme véritablement moderne, capable de rendre aux usagers/clients, un service de qualité et à l'immédiat, le conseil

d'administration a examiné et adopté la revue des organigrammes des services centraux et extérieurs. Cette démarche s'avérait nécessaire, la CNPS étant déjà rendu à la troisième année d'exécution de son plan stratégique 2013-2017. A deux ans de la fin de ce plan stratégique, la direction générale de la CNPS souhaitait avoir des coudées franches pour pouvoir atteindre les objectifs fixés. Il était donc impératif, à l'horizon 2017, que l'organisme concentre ses efforts dans la limitation à 3 étapes, du traitement des dossiers des processus métiers, le raccourcissement des délais de traitement des dossiers, l'accroissement significatif de la qualité des services rendus aux clients, la mutation technologique, la maîtrise et le contrôle des effectifs, la polyvalence des personnels, la décentralisation des activités...

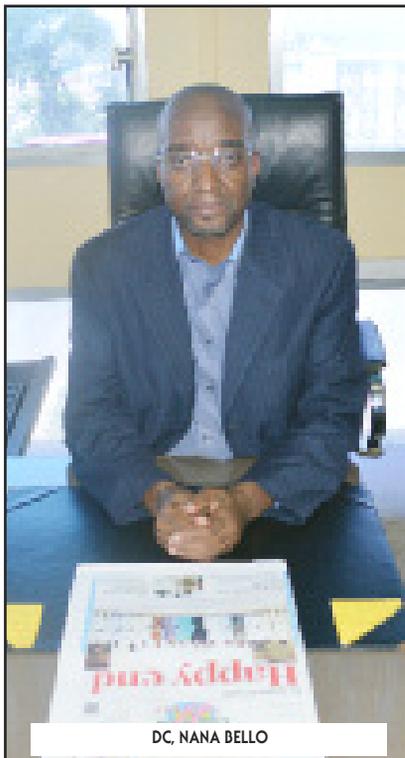
Voilà les objectifs à atteindre. Et pour ce faire, il faut absolument poursuivre les mutations organisationnelles débutées en 2008 par l'adoption des organigrammes de 2008 et 2012. Dans sa note explicative au conseil d'administration, la direction générale relève que « *la maturité des mutations technologiques amorcées depuis près de 5 ans et des programmes inscrits dans le plan stratégique permettront ainsi de fusionner certaines tâches jusqu'ici exécutées par plusieurs personnes* ». Ceci se traduit par la création dans les services centraux,

d'une direction technique chargée de la mise en œuvre de la politique de l'institution en matière de prestations sociales, de la prévention et du recouvrement des cotisations sociales.

Dans les services extérieurs, par la mise sur pied d'un service du bureau total dans chaque centre de prévoyance sociale en charge de l'accueil et de l'information des usagers; de l'immatriculation des employeurs et des assurés sociaux et de la gestion des prestations sociales. Toujours dans les services extérieurs, le nouvel organigramme prévoit la création de centres de prévoyance sociale pour tenir compte de la dynamique économique de certaines localités. Ce qui porte désormais à 37, le nombre de centres de prévoyance sociale de la CNPS à travers le pays. Les nouveaux centres de prévoyance sociale créés à Fouban à l'Ouest du pays et à Messamendongo, au Sud de la capitale Yaoundé, s'inscrivent dans cette optique. A ces structures s'ajoutent de nouvelles : la spécialisation de 02 centres à Douala et à Yaoundé, pour la gestion spécifique des problématiques du secteur informel et la création d'une Brigade nationale des contrôles et de 04 brigades régionales...

La nouvelle organisation conduit à une réduction de 43 postes de responsabilité.

The new heads of department installed



DC, NANA BELLO



DECT, Philippe MBEI MBOCK



DSI, Blaise MEYE NSOM

The head of the department of the accounts of the Authorising Official and the head of the department of studies, communication and translation at CNPS where officially installed in their functions by the Director of Finance and Real Estate, on the 25th of January 2016.

Carla Andjongo

 On Monday, 25 January 2016, Messrs Nana Bello (Head of the Department of the Accounts of the Authorising Official), and Mbei Mbock Martin Philippe (Head of Department of Studies, Communication and Translation) were officially installed in the hall of Board of Directors of CNPS, by the Director of Finance and real Estate, in the name of the Director General by decisions Nos. 36-37 of 18 January 2016.

The new Head of the Department of the Accounts of the Authorising Official,

Nana Bello, was appointed head of that department, after passing one year and 10 months at the head of the former Department of accounting, Mbei Mbock Martin Philippe, previously Deputy Chief of Centre in Bassa-Douala for three years, replaced M. Hodied Jules Armand former head of this department, who moved to the position of Technical Adviser, in charge of governance.

To these officials, as well as their collaborators, the Director of Finance and Real Estate, in her speech for the occa-

sion recommended « loyalty, professionalism and above all teamwork, » because no alternative other than success is possible ». Recalling the words of the Director General, she added that : « This is time is for results and they can only be achieved in a social professional atmosphere fraught with serenity, responsibility, discipline, respect for hierarchy, mutual respect and frank and complete cooperation ».

The installation ceremony took place in the presence of personnel of the said departments.

NOTIFICATION DES
RETRAITÉS 2016

La campagne est lancée



Les préretraités posant avec le DGA

Près de 700 préretraités 2016 se sont vus remettre leurs extraits des comptes individuels assurés ce vendredi 8 janvier 2016 à Yaoundé, au cours d'une cérémonie présidée par le DGA de la CNPS représentant le DG empêché.

Thomas Tang

La salle des conférences du centre de prévoyance sociale de Yaoundé-centre a fait son plein d'œuf ce vendredi 8 janvier 2016. C'était à l'occasion de la cérémonie de lancement de la campagne de notification des comptes individuels assurés aux travailleurs de la région du centre, susceptibles d'être admis à faire valoir leurs droits à la retraite au cours de cette année.

Dans une ambiance conviviale, il était question d'éclairer tous ceux qui sont appelés à faire valoir leurs droits à la retraite. A cet effet, le directeur général adjoint de la CNPS, a d'abord, au nom du directeur général, présenté les vœux de l'entreprise aux futurs retraités. Lysette Ngatchou a ensuite déploré la perte en partie ou en totalité des droits par de nombreux assurés et/ou leurs ayants droit, « faute pour eux d'avoir déposé dans les délais prescrits par la loi un dossier de demande de prestations sociales ». Ceci, en précisant, sous des applaudis-

sements nourris, que ce retard « découle parfois de ce que ces assurés n'arrivent pas à justifier certaines périodes de leur activité salariée au motif que les employeurs ont disparu et n'ont pas régularisé les documents afférents à leur carrière ».

Pour le manager, « la pension est un revenu de substitution pour le retraité ». C'est pourquoi la CNPS met l'historique de carrière à sa disposition en avance, pour lui permettre d'avoir une idée précise de l'état actualisé de son compte individuel assuré et, ainsi, le cas échéant, de le régulariser en cas d'éventuelles erreurs, de non-déclaration ou de sous-déclaration des salaires de la part de son ou de ses employeurs... Ainsi, il peut se-
reinement déposer son dossier « trois mois avant la cessation de l'activité pour permettre à la CNPS de se préparer à lui servir sa pension dès le mois suivant son départ à la retraite » a insisté le DGA. Après ces explications, Mme Ngatchou a procédé à la remise symbolique des ex-

traits de comptes individuels assurés à quelques-uns des préretraités, les équipes de la direction des Prestations et les chefs de centre de prévoyance sociale de Yaoundé bouclant le processus de remise de leurs documents aux autres présents. « Soyez vigilants et informez vos collègues sur la possibilité qu'ils ont de pouvoir consulter régulièrement en ligne leurs comptes individuels assurés sur www.cnps.cm (onglet : Consultation compte individuel assuré, Ndlr) et de réagir en cas d'incompréhension » a enfin conseillé le DGA de la CNPS.

A titre de rappel, l'opération s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la qualité du service rendu aux assurés sociaux. Elle concerne 3950 travailleurs télé-déclarés depuis 2010 par 1389 entreprises, sur la base des salaires perçus au cours des 36 ou 60 derniers mois précédant la date effective de cessation de l'activité professionnelle et va se poursuivre dans les autres villes du territoire national.



PENSIONS

Le DG exige le traitement immédiat des dossiers

Dans un ultimatum adressé au personnel technique en charge de la gestion des dossiers de pensions de survivants notamment, le patron de la CNPS menace de sanctions très sévères, les récalcitrants.

Thomas Tang

Tout est parti d'un constat alarmant du directeur général, qui écrit: « Il me revient qu'en dépit de mes instructions antérieures sur le traitement immédiat des dossiers de pension de survivants déposés notamment par des veuves, certains centres continuent d'engager des enquêtes sociales pour rechercher d'éventuels ayants droits ou d'autres veuves, en arguant de divers prétextes non documentés et injustifiés, ou d'exiger un jugement d'hérédité ou de conseil de famille à la veuve ». Une situation qui indigné le directeur général de la CNPS qui, ce mercredi 9 mars 2016, est sorti de sa réserve pour s'insurger contre les lenteurs observées dans certains centres de prévoyance sociale. Il va sans dire

que ces lenteurs contribuent à mettre résolument sous le boisseau, les efforts de l'organisme, soucieux de fournir aux usagers/clients, un service de qualité à l'immédiat et en toute responsabilité sociale.

Aussi, le patron de la CNPS, après des années de sensibilisation, d'éducation et de formation, se trouve... obligé de frapper du poing sur la table, en réitérant « une ultime fois, que tout dossier de demande d'une pension de survivant, déposé notamment par une veuve, doit être immédiatement liquidé et payé dès lors que ledit dossier est complet ». Et de poursuivre : « La pension de survivant ne constitue pas un élément d'héritage, mais plutôt un droit absolu des personnes concernées. Par conséquent, elle

ne doit être soumise à aucune exigence relative à un quelconque jugement d'hérédité ou procès-verbal de conseil de famille ».

Dans le document adressé au directeur technique, aux directeurs régionaux et aux les chefs de centre, Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame précise qu'« au cas où d'autres ayants droits se manifestent ultérieurement à la liquidation, il y aura simplement lieu de procéder à un nouveau partage des droits conformément à la législation en vigueur ». Et le DG de conclure : « Toute violation des présentes instructions sera considérée comme une faute grave et très sévèrement punie ».



Le président de la CSTC et des syndicalistes

APRÈS LES
ÉLECTIONS...

Les délégués du personnel installés

C'était le mardi 15 mars 2016, au cours d'une cérémonie brève, présidée par le président de la Confédération syndicale des travailleurs du Cameroun (CSTC), à la salle de conférences de Yaoundé-indépendance.

Berthe Dissa

Au total, ce sont, sur l'ensemble du territoire national, 226 délégués du personnel élus au terme du scrutin du 1^{er} mars 2016 qui sont entrés effectivement en fonction le 15 mars 2016. Le syndicat national des travailleurs des organismes de sécurité sociale du Cameroun (Syntoss-cam) affilié à la CSTC et valablement représenté, a brigué à lui seul 210 places sur les 226 possibles. Au cours de cette cérémonie, les 70 délégués du personnel que comptent les structures de la CNPS dans la ville de Yaoundé ont été fortement acclamés par le personnel réuni à cet effet. Ils sont issus de trois syndicats à savoir : le Syntoss-cam avec 64 délégués pour la ville de Yaoundé, le Semsca 4 délégués et 2 pour le Syntra Caisse.

Le président du CSTC, Jean Marie Zambo Amougou a tenu à féliciter les heureux élus et surtout la CNPS et son directeur général Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame pour la tenue effective de ces élections dans le respect des normes internationales du travail et de la législation en vigueur au Cameroun. Il a invité ces néo-élus, désormais



Pendant les opérations électorales

représentants du personnel, à être de fins négociateurs et pour ce faire, ils devront acquérir les connaissances nécessaires et les principes de concertation et de dialogue pour pouvoir assurer au mieux leur mission et aider le gouvernement à travers l'organisme, à atteindre ses objectifs. Et de poursuivre : « Le délégué du personnel ne saurait être un adversaire du management de l'en-

treprise, mais un partenaire et un sociétaire à part entière, veillant à la bonne gestion de la société par des règles d'optimisation ».

Les délégués et le personnel de la CNPS doivent donc savoir « qu'ils sont des recrues d'avant-poste et défendent la tour de sécurité sociale avec boucliers et sacs de sable », a-t-il conclu.

Footballers say thank you



The National Union of Cameroonian Footballers (Synafoc) expressed its appreciation to the CNPS on Wednesday, 10 February 2016, during a brief ceremony held at the Head Office of the Institution in Yaounde

Thomas Tang

The hall of the Board of Directors of CNPS played host to the meeting between the Institution and Synafoc on Wednesday, 10 February 2016, shortly before noon.

In the presence of the Roving Ambassador, Roger Milla, the President of the Union, David Mayebi, told the audience of top officials of CNPS and former football stars – Lucien Mettomo, Jules Denis Onana – that he came to « *hand a gift to CNPS, in recognition of its contribution to improving the status of the footballer, in particular access to social protection* ». An otherwise qualified action of « *significant leap ahead* ». Then joining words to action, he solemnly handed a table perfectly highlighting the words of the National Anthem of Cameroon, in English and French, to the Director General. An unusual and very meaningful gift that the CNPS Manager received with « *great emotion and surprise* ». The DG, whose logic driven at the Institution can be



summed up in this excerpt from the National Anthem : « *Thy welfare we will win in toil and love and peace* », took the opportunity to remind that this must be the priority objective for all Cameroonians regardless of the activity exercised. Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame was also pleased that « *CNPS and Synafoc are serving the same cause* » and promised that CNPS will paste this gift « *prominently in its installations to show*

its roots in the philosophy ».

One of the major projects of Synafoc, which had guaranteed the accompaniment of CNPS in its action, will further contribute to the access of Cameroonian footballers to social protection, this year 2016. A situation that will contribute to achieving the overall objectives of CNPS which is the coverage of all Cameroonians.



Pas de marché public à la Cnps sans protection des travailleurs

PASSATION DES
MARCHÉS

Les normes RSE et HQSE exigées à la CNPS

La mesure prise par le directeur général de la CNPS, le 08 mars 2016, s'inscrit dans le cadre de l'application des règles de bonne gouvernance dans le processus de passation des marchés.

Thomas Tang

Dorénavant, la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) intensifiera le contrôle des normes de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) et HQSE (Hygiène, Qualité, Sécurité, Environnement) dans le processus d'attribution des marchés.

C'est le directeur général, Noël Alain Olivier Melkulu Mvondo Akame, qui a pris cette décision dans la journée du 8 mars 2016, à la suite d'un constat d'ailleurs décrié en début d'année : « Certains personnels des prestataires de la CNPS (entreprises de nettoyage, de gardiennage et autres) ne sont ni affiliés à la CNPS, ni dotés d'équipements de protection requis par la loi, voire ne bénéficient d'aucune protection en matière santé ; leurs soins d'urgence et courants étant souvent pris en charge par notre service médical ».

Désormais donc, les entreprises candidates à la réalisation des projets de la CNPS devront au

préalable, prendre connaissance des conditionnalités contenues notamment dans les avis et règlements particuliers des appels d'offres (RPAO) à intégrer dans leurs offres et à respecter tout au long de la relation contractuelle. Lesdites conditionnalités concernent l'environnement (respect de la réglementation, le cas échéant disposer d'un audit environnemental et, en cas d'activités à fort risque, disposer de l'agrément de l'autorité compétente en la matière). L'aspect social est également pris en compte, par l'application des règles d'hygiène et sécurité sur le lieu de travail, respect de la promotion du genre (au moins 20% des effectifs supérieurs à cinq personnes), la preuve d'affiliation de l'entreprise à la CNPS, la preuve d'immatriculation de tous les employés à la CNPS et du paiement effectif des cotisations sociales et impôts. Le volet économique est axé sur le respect de la réglementation en matière de rémunération des employés (juste rémunération, comme précise

le communiqué signé par le DG de la CNPS, ndlr), la possession d'une assurance responsabilité civile, et enfin, la certification de l'authenticité de l'origine des fournitures et des approvisionnements.

Il convient de préciser, comme le DG l'avait déjà dit il n'y a pas longtemps, qu'à la CNPS, aucun marché ne saurait être attribué ni réceptionné ou payé, à quelque niveau que ce soit, à une entreprise qui ne présente pas un dossier respectant la nouvelle ligne de conduite.

Le Top-manager, qui confirme ainsi l'option prise par l'organisme en matière des normes RSE, compte sur le respect conforme des dispositions d'application impérative rendues publiques par communiqué. La mesure va indubitablement concourir à mettre un terme à ce qui apparaît comme une négligence, voire une dérive, de la part des prestataires.

Le Cps de Banyo délivre sa première APS numérique !



Présentation de la première APS numérique du Cps de Banyo

L'évènement qui s'inscrit dans la modernisation du service dans toutes les structures de la CNPS, a eu lieu le vendredi 11 mars 2016.

Thomas Tang

Il y a y est. Pour la première fois depuis sa création, le centre de prévoyance sociale de Banyo a délivré une attestation pour soumission - en abrégé APS - numérique à un employeur. Une avancée significative sur le chemin de la modernité, qui fait que le vendredi 11 mars 2016 restera à jamais gravé dans l'histoire de cette jeune structure de la CNPS.

Une grande première qui a été rendue possible grâce à l'informatisation du service à la Caisse nationale de prévoyance sociale, qui permet de fournir aux clients « *un service de qualité à l'immédiat et en toute responsabilité sociale* », comme aime à le rappeler le directeur général, Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame.

L'attestation pour soumission est le document délivré par la CNPS en 24h aux entreprises, pour leur permettre de renouveler leur patente et de soumission-



ner les marchés publics. Pour en bénéficier, l'employeur joint à la demande d'attestation pour soumission à déposer auprès du Caissier du centre de prévoyance sociale, une quittance de 6 000 F, contre reçu, et deux timbres de 1 000 F. Avec la livraison de sa première APS numérique aux Ets Luxor, le Cps de Banyo met fin à la créditation manuelle des comptes cotisants, pour s'arrimer à la procédure qui permet aux centres de prévoyance sociale de la CNPS d'utiliser l'application informatique interne Sapelli Energizer. On comprend l'émotion du personnel entourant son chef de centre, Nassourou Hamoa, pendant la cérémonie chargée d'histoire.

JIF 2016

Les dames de la CNPS dans la réflexion



Le Dga pendant les échanges

Exposés on the promotion of women and leadership continued on Friday, 4th March 2016 in the Conference Hall of the Social Insurance Centre, Yaounde-Independence, still in visioconference and this time the Director General took part in their works.

Thomas Tang

Initially planned at 2 p.m., it is after 3 :30 p.m. that the workshop began, with the exposé of the Director of the Essos Hospital, on the theme : « Women and decision making ». From the explanations of Caroline Ejangue, the reality transpired that women, though naturally in great number – that is 52% of the population in Cameroon according to recent estimates – are not adequately represented in decision-making spheres of the State. The blame on who ? the weight of the tradition, the attitude of women themselves, education, training and even the lack of balance ?

Fortunately, at the CNPS, the trend is different. Here things are getting better. « The problem of parity does not arise » reassured the manager of Essos hospital. Indeed, the figures are stubborn and show that in 2016, women represent 47% of the total workforce against 43.5% in 2009. They are also more likely to run for leadership positions within the Institution, or 14.48% in 2016 against 8.24% in 2009, a clear trend that highly expresses the will and sensi-

tivity of Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame to gender issues. The DG who was appointed on 7 April 2008, is also working to promote inclusive participation of women, not because they are women, but by their ability to manage.

Although there is still much to be done to win the bet of « quality » of the sexes, we should encourage personal development, self-confidence among women in CNPS ; as they are relevant... just like men. That is why their training and information are needed. Hence the second debate on the theme : Women, training and information » led with skill and a lot of philosophy by the Director General himself. This fourth theme highlighted how the commemoration of the International Day of the Woman is on high gear at CNPS, and favoured reflection and debate.

To an audience of senior officials and personnel of the CNPS, the Director General noted that : « In the past, the Institution was undemocratic. Man could decide and the woman accompany him. Today, the context is conducive to

environmental requirements ». A philosophical approach accompanied with precise images on behaviour and training of women yesterday and today who, according to the speaker, invite the woman of today to adjust her nature, behaviour to current realities. He further clarified : « The solution is not ideological, it's pragmatic ».

This workshop generated numerous interventions going right to invoking tradition and even the scriptures ; in particular, the story of the creation to try to find the true position of women besides the man ! But the conclusion that seemed to emerge from these heated debates, and the word is not strong enough to describe the reality of the clash of ideas, is that at CNPS, the woman's leadership problem does not arise. They have access to positions of responsibility for their competence and expertise. And because they actively participate in the significant results of the Institution, women at CNPS are able to adapt to all current societal constraints...

La CNPS à Nyidup

L'organisme a offert des soins de santé aux populations de cette localité située dans l'arrondissement de Nyanon, département de la Sanaga-maritime.

Thomas Tang

Depuis 2013, la CNPS organise des campagnes de santé au profit des populations rurales. Pour le DG Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame, « l'initiative participe du devoir de la CNPS d'aller davantage vers les populations rurales, qui font partie du secteur agricole, pour faire connaître l'organisme dans le cadre de l'assurance volontaire et leur permettre d'accéder gratuitement à des soins médicaux appropriés qui leurs sont utiles pour exercer leurs activités ».

Celle du samedi 13 février 2016 a eu lieu dans la cour de l'école publique de Nyounden, en pleine Sanaga-maritime, dans le canton Bisso'o, avec la participation d'une vingtaine de médecins volontaires de l'Association des compétences pour une meilleure vie (Ascovime) du Dr Georges Bwelle. Au total, 655 personnes ont été consultées (198 hommes, 253 femmes, 77 filles et 127 garçons) avant de recevoir gratuitement un carnet de santé, des soins et des médicaments.

Par ailleurs, 301 injections ont été effectuées dans la grande salle de soins, 205 lunettes et 86 collyres distribués après un passage chez l'ophtalmologue, 49 personnes sont passées chez le dentiste qui a effectué 28 extractions et 11 détartrages notamment. 23 personnes ont bénéficié d'une opération gratuite - dont 17 hernies - entre 18h et 5h du matin.

Et puisqu'il fallait également permettre aux amoureux - à quelques heures du 14 février - de connaître leur statut sérologique, 81 d'entre eux (33 hommes, 44 femmes, 1 fille et 3 garçons) ont été testés au VIH sans conséquence. Idem pour le test de l'hépatite effectué sur 53 volontaires (24 hommes, 26 femmes, 2 garçons et 1 fille) et celui de chlamy-



Des populations en attente des soins



Stomatologie

dia sur 11 personnes (6 hommes et 5 femmes). Selon le Dr Bwelle, « les pathologies les plus fréquentes sont le paludisme et la lombalgie ».

Une fois de plus, la présence massive des populations - pour qui rendre visite à un médecin reste une énorme difficulté - témoigne de l'importance de l'initiative de la CNPS. Avant son retour, la délégation de la CNPS a remis un important lot de médicaments au directeur de l'école publique de Nyidup, afin d'assurer les premiers soins aux élèves que son équipe et lui encadrent.

L'ultime étape de cette descente sur le terrain a été la rencontre avec le Sous-préfet de l'arrondissement de Nyanon. Pierre Nyamsi a tout d'abord remercié le DG de la CNPS pour « cette belle et inédite initiative qui apporte le sourire », et souhaité « qu'elle se poursuive en bénéficiant à toutes les populations » de son territoire de commandement. Il a enfin promis son « accompagnement à la CNPS dans le cadre de la sensibilisation à l'assurance volontaire ».

EXTRÊME-
NORD

Du matériel pour deux hôpitaux



Remise du don à l'hôpital de district de Mora

Du matériel médical a été remis aux hôpitaux de district et de la base militaire de Mora, le mercredi 16 mars 2016, à l'initiative de la CNPS et ses partenaires ASCOVIME et le Groupe Eyango.

Thomas Tang, envoyé spécial

La joie était facilement perceptible sur les visages des praticiens en service dans les hôpitaux de district et de la base militaire de la ville de Mora, dans l'après-midi du mercredi 16 mars 2016. Et pour cause, ils ont gratuitement reçu un important don de matériel de travail offert par la Caisse nationale de prévoyance sociale, ASCOVIME du Dr Georges Bwelle et le Groupe Eyango de l'artiste Prince Eyango.

Entre autres matériels reçus, des sondes urinaires avec poches, des antibiotiques, des anti-inflammatoires, des seringues, des vitamines, des sérums, des perfuseurs, des compresses, des sparadraps, des fils de suture, du coton, de la Bétadine rouge et jaune, des trousseaux d'accouchement, des gants stériles, surchaussure de bloc, etc. Ceci, avec à chaque fois, des chants de l'artiste Prince Eyango, des remerciements nourris et bien évidemment... des séances photos avec « La star » qui n'a pas man-



A la base militaire de Mora

quer de préciser, justifiant l'action sociale, que "le Sud n'a pas oublié le Nord". Le responsable de l'hôpital de district de Mora et celui de l'hôpital de la Base militaire de Mora, le général de Brigade Bouba Dobekréo ont, comme s'ils s'étaient

concertés au préalable, remercié les donateurs pour l'initiative et rassuré de ce que « les dons seront utilisés à bon escient ». Ils ont enfin insisté sur réalité selon laquelle : « Qui dit merci en redemande encore ».

SOUTIEN À
L'ÉDUCATION

La CNPS aux côtés des élèves de l'Extrême-Nord

En partenariat avec l'Association des compétences pour une vie meilleure (ASCOVIME) et le Groupe Eyango, de l'artiste Prince Eyango, l'organisme a contribué à la collecte de fournitures scolaires remises le mercredi 16 mars 2016 à environ 13 000 jeunes apprenants de la ville de Mora.

Thomas Tang, envoyé spécial

Lorsqu'il s'agit de voler au secours de ceux qui en ont vraiment besoin, la Caisse nationale de prévoyance sociale n'hésite pas. C'est dans son ADN. C'est ainsi que, sollicitée par ASCOVIME du Dr Georges Bwelle et le Groupe Eyango, de l'artiste vedette Prince Ndédi Eyango, elle a activement contribué à la collecte et la remise de milliers de fournitures scolaires à environ 13 000 élèves scolarisés dans la ville de Mora. C'était le mercredi 16 mars 2016.

L'activité s'inscrit dans la dynamique nationale qui consiste à trouver des solutions efficaces aux besoins urgents des jeunes de l'Extrême-nord en matière de scolarisation, après avoir subi des exactions de la secte terroriste Boko Haram. A cet effet, la caravane bénéficiant d'un important appui sécuritaire a sillonné le département du Mayo-Sava, pour apporter du sourire et un peu d'espoir à ces élèves qui en avaient besoin. Elle y est allée avec dans ses bagages, des stylos à billes, des crayons, de la craie, des cahiers, des ardoises, des registres et même des sacs, aux 1ers et 2èmes de chaque classe.

« C'est la preuve même que le pays ne nous a pas abandonné », s'est exclamée la jeune Aïcha, une des onze filles élèves en classe de 1ère au Lycée de Kolofata, hébergé au Lycée Classique de Mora, après avoir reçu bics et cahiers, des mains de l'artiste Prince Eyango. « Des actions concrètes comme celles-ci permettent de garder un espoir que nous communiquons aux jeunes apprenants, par nos enseignements » a renchéri Ernestine, enseignante à l'EPA du Camp militaire de Mora.

La présence de l'artiste vedette Prince Eyango a également permis d'enorgueillir davantage les récipiendaires. L'auteur de « You must calculer », chanson de l'année au Cameroun en 1987, a lui-même tenu à remettre les cadeaux. Ceci, en chantant quelques-uns de ses airs, quand le public le demandait. La star de la chanson a conseillé aux jeunes, au nom de l'ensemble des donateurs, de « garder l'espoir et



Des élèves heureux



de travailler bien à l'école, car leur réussite va permettre non seulement d'honorer la mémoire de ceux qui sont malheureusement partis, mais aussi de gagner le combat contre le terrorisme ».

Au total, 8 021 élèves du primaire dont 4 243 garçons et 3 778 filles ont reçu des fournitures, pendant qu'au secondaire, le don de la CNPS et ses partenaires a profité à 4 416 élèves dont 2 840 garçons et 1576 filles, tout comme à des dizaines d'enseignants.

L'action sociale conjointe s'inscrit dans celle initiée par le gouvernement et contribue à atténuer les effets de la crise, même si beaucoup reste à faire. En effet, à part la sécurité qui s'est progressivement installée, les besoins les plus urgents des populations de Mora et ses environs sont nombreux. Ils comprennent notamment l'alimentation, l'accès à l'eau potable et aux soins de santé, l'habitat et encore la scolarisation...

ACTION
SOCIALE

Don au centre Béthanie-Viacam



L'équipe Cnps remettant ses dons

La CNPS a remis une pléiade de cadeaux aux quinze pensionnaires de la structure située au quartier Nkolmesseng à Yaoundé.

Thomas Tang

A la CNPS, la veille de Pâques a été une occasion de plus pour apporter de la bonne humeur aux personnes âgées, qui se sentent parfois seules. D'où la visite rendue aux internes du centre Béthanie-Viacam à Yaoundé, par une délégation conduite par le conseiller technique, Nicolas Nguema, et le directeur des finances et du patrimoine, Hortense Asim Abisone, dans la matinée du samedi 26 mars 2016.

L'équipe de la CNPS n'est pas venue les mains vides, et encore moins pour passer. Un grand ménage de l'espace vital a donc été effectué, avant que les quinze pensionnaires (10 femmes et 5 hommes, dont une femme de 101 ans et un homme de 102 ans) soient lavés et habillés. Les dames parfumées, ont également bénéficié de nouvelles boucles d'oreilles et des soins de pédicure et manucure avec vernis mis, tandis que les hommes se faisaient une nouvelle jeunesse en se rasant.

C'est alors que le petit déjeuner a été

servi, avec des bénéficiaires surpris, mais heureux de cette attention particulière... qui était en plus, loin d'être terminée. En effet, des pagnes et des produits de première nécessité (riz, savon, viande, poisson, condiments, dentifrices, brosses à dents, œufs, outils pour le ménage,...) leur ont été solennellement remis.

La promotion du vieillissement en bon état de santé fait partie des priorités de la CNPS. Raison pour laquelle, connaissant la santé des « *petits-vieux* » souvent précaire, elle a gratuitement offert des soins médicaux, avec l'appui technique d'ASCOVIME. L'équipe du Dr Georges Bwelle s'est immédiatement mise au travail avec au programme : des consultations, des examens avec diagnostic, soins dentaires et ophtalmologiques avec médicaments, et des opérations chirurgicales.

Il ne s'agit pas du premier coup de main de la CNPS à cette structure qui prend bénévolement soin des vieilles personnes invalides et abandonnées. « *N'ayez pas peur, nous sommes-là, nous serons toujours là pour vous aider individuellement, collectivement et par la CNPS* » avait ras-

suré le directeur général Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo, le 30 décembre 2014. Depuis, l'organisme – avec la contribution de l'association DFP-DC/CNPS - a offert des vêtements neufs, des produits de première nécessité et surtout, réhabilité et électrifié son grand bâtiment ainsi que ses toilettes, devenues modernes.

Cette fois, face à la difficulté de nettoyage en masse des vêtements, l'organisme s'est engagé à construire une buanderie, dans les prochains jours. Les travaux d'expertise des techniciens commencent lundi, 28 mars prochain. En attendant, la lessive collective a été effectuée par le personnel de la buanderie du centre hospitalier d'Essos, cette après-midi. Un ensemble d'actions qui a suscité la prononciation en chœur des mots « *Merci beaucoup* », comme si les bénéficiaires s'y étaient entraînés au préalable.

Avant le retour de la délégation, une prière a été dite, avec une minute de silence en hommage à Gertrude Avouzoo, fondatrice du centre Béthanie-Viacam en 1979, récemment disparue.

JIF 2016

Du social au cœur de la célébration



Un autre élan de générosité

La 31^{ème} édition de la journée internationale de la femme, a été une autre occasion pour l'association des dames de la CNPS d'aller vers ceux-là qui ont besoin d'aide et de réconfort.

Carla Andjongo et Berthe Dissa

C'est au domicile de la feuve Yougouo Kadje Yvette, agent CNPS décédée il y a 3 ans, qu'une délégation de l'association des femmes de l'organisme s'est rendue en premier, le lundi 07 mars 2016. A son retour de l'école, Yasmine, l'orpheline élève en classe de 1^{ère} C n'a pas caché son étonnement et sa joie face à ces mamans venues lui rendre visite. Ses yeux se sont davantage illuminés de bonheur, lorsqu'une bourse scolaire d'une valeur de 250.000 F lui a été remise, accompagnée de ces mots de madame Mofor Gladys Awah, chef de centre de Messassi : « *La CNPS ne t'a pas oubliée* ». Ceci, sous le regard attendri de son grand-père et les larmes d'émotion de sa tutrice. La petite Yasmine, très touchée, nous a confié : « *Je me sens depuis toujours comme une enfant de la CNPS, je vous remercie infiniment* ».

Cet élan de cœur s'est poursuivi au centre hospitalier d'Essos, précisément dans le service de néonatalogie, le 08 mars 2016. Ici, deux bébés nés quelques jours plus tôt avec des soucis de santé et dont les parents éprouvent des difficultés financières, ont pu regagner leur domicile. Des quittances aux montants respectifs de 300 000 F et de 235 000 F, preuves que les factures sont soldées, ont été solennellement remises aux parents des bébés Kemoe et Mbomo. A cet effet, madame le directeur des Finances et du Patrimoine,



Des espèces sonnantes et rébuchantes, contribution des Dames

Hortense Asim Abisone, a adressé un message de soutien à l'endroit de la famille Kemoe, dont l'enfant n'est pas encore entièrement rétabli : « *Si la médecine peut sauver votre enfant, faites les efforts qu'il y a à faire ; vous voyez, vous ne vous attendiez pas à ça. Le bon Dieu a pensé à vous à travers nous. Alors ne soyez pas fatalistes, sauf si la médecine vous dit qu'elle ne peut plus rien. Mais, ne décidez pas de baisser les bras parce que vous n'avez pas de moyens !* ». Les parents très émus ont profusément remercié les femmes de la CNPS.

Cette 31^{ème} édition de la journée internationale de la femme, a suffisamment mis en exergue la sympathie et le sens de maternité des dames de la CNPS à travers le territoire national. C'est ainsi que, pour

encourager l'éducation des jeunes filles, elles ont rendu visite à celles d'un groupe scolaire de Bamyanga, à Ngaoundéré, entre 10h et 11h, le lundi 07 mars. Au total, les 24 meilleures élèves de sexe féminin ont été primées.

Dans l'après-midi, la délégation conduite par le chef de centre de Ngaoundéré, Nana Mamoudou, a posé sa hotte pleine de cadeaux et de sourire au domicile de madame Djeinabou Abou, veuve du collègue contrôleur Mohaman Ali, décédé lors de la bousculade survenue à la Mecque le 24 septembre 2015. C'est avec plaisir et émotion que la veuve a reçu une enveloppe de 250 000 F. Un geste salutaire à l'endroit de cette maman de sept enfants « *qui ne remerciera jamais assez la CNPS* ».

RETIREMENT

CHE says goodbye to 13 staff

On Friday afternoon, 18 December 2015 in Yaounde, staff placed on retirement were celebrated during a ceremony presided over by the Director General.

Thomas Tang

Essos Hospital (CHE) celebrated this Friday afternoon, in its premises located at montée Avenue Germaine Ahidjo in Yaounde, 13 of its staff henceforth placed on retirement. It was during a ceremony attended by the Director General of CNPS.

The purpose of the ceremony was explained by the Director General in these terms : « It is suitable to separate in friendship, to keep good memories. The 13 new retirees have worked for 386 years at the CNPS, including 246 at CHE. So it is just a goodbye ». Caroline Ejangue then referred to the particular case of her deputy, Dr. Alain Serge Edouard Elom Ntouzo'o, for whom she has good memories : « He always managed to ease tensions and had actively contributed to the current results of CHE ». An evocation greeted with thunderous applause and which did not leave the principal concerned insensitive. « Recruited in 1984, I experienced all the changes at CHE. The choice of General Management to renovate the technical platform of the structure is beneficial. Please, make sure not to close the only still valid health facility in our country, » responded the specialist in ophthalmology, on behalf of retirees and addressing the top manager of CNPS.



A vow followed by a new and rewarding speech of the DG : « Dr Elom was still making proposals for improvement, a few minutes ago, before the start of the ceremony. Proof that he is still a CNPS family member », he began. He added : « This state of mind is good. Because we are members of a community in charge of health. We have no reason not to do the maximum possible to the limit of our forces and means to cure a patient, or at least alleviate, if not appease him ». The DG recalled that it is a categorical imperative on an individual and collective basis for personnel

of CHE, whose job it is to perpetuate the good image enjoyed by the hospital structure now to the general public.

Noël Alain Olivier Mekulu Mvondo Akame finally wished good luck and good health to those who are leaving, prior to the presentation of gifts and the individual accounts of the insured, that will allow them to submit their applications for pension peacefully and receive their entitlements, in the month following cessation of paid work.

It is in a friendly atmosphere that the DG took leave of his collaborators.

DÉPART À LA
RETRAITE

Mme Tchougnia s'en va

Le Chef de Centre de Bafia a organisé le 30 novembre 2015, une cérémonie d'au revoir en l'honneur de Mme Paulette Tchougnia, après 41 ans de service à la CNPS.

Thomas Tang

41 années de fidélité avec un seul employeur, la CNPS. C'est la performance professionnelle exceptionnelle réalisée par Mme Paulette Tchougnia, à qui le Cps de Bafia disait au revoir le lundi 30 novembre 2015.

« Votre carrière ne peut que forcer l'admiration de tous » lui a dit le chef de centre Tanyi Mbianyor Thomas Ebot. La star du jour, affectueusement appelée « Ma'a Po'o », a remercié tous ses supérieurs hiérarchiques pour leur encadrement et ses



collègues pour la franche collaboration. Elle a prodigué de précieux conseils à l'endroit de ses jeunes frères et sœurs, désormais ex-collègues qui devront mériter, en permanence, la confiance de la haute hiérarchie de la CNPS.

Trucs et astuces

5 activités physiques pour perdre du poids.

C'est aujourd'hui largement démontré, la pratique régulière d'une activité physique nous protège contre la plupart des grandes maladies (cancer, diabète, obésité, maladies cardiovasculaires...).

La course à pied : Activité la plus facile à pratiquer et qui ne nécessite qu'une bonne paire de chaussures de sport!

Le vélo : En extérieur ou en salle, le vélo est un sport très complet.

La natation : L'eau affranchit le corps des forces de l'appesanteur, tandis que les mouvements réalisés dans l'eau ont un effet massant sur l'ensemble du corps. Idéal pour sculpter les jambes, mais aussi pour raffermir le haut du corps et développer une silhouette élancée.

La danse : Quels que soient le type et le rythme (jazz, mako, bikutsi, Jerk, salsa...), la danse fait travailler les jambes et les bras, les abdos et le postérieur.

La marche : C'est une activité physique à part entière, dont les bénéfices dépendent de la régularité et de l'allure, que l'on peut augmenter progressivement au fur et à mesure des progrès constatés.



Le Blagomètre

Un chef de chantier crie à un ouvrier qui se trouve sur un échafaudage, six étages plus haut :

- Marcel, tu es congédié !
- Quoi ? Je n'entends rien!
- Tu es renvoyé !
- Quoi ? Parlez plus fort s'il vous plaît!
- Tu es viré !
- Quoi ?
- Laisse tomber, je vais virer Rigobert !

Un patron demande à un employé :

- Vous croyez à la vie après la mort ?
- Euh...oui, patron... Pourquoi cette question ?
- Ah, tout va bien, alors! Parce que hier après-midi, vous n'êtes pas venu travailler pour aller à l'enterrement de votre grand-mère, et elle est passée pour vous dire un petit bonjour !

Mariage



Thomas Tang, Chef de Service adjoint de la Communication et Françoise Romaine, le 30 janvier 2016 à Yaoundé.



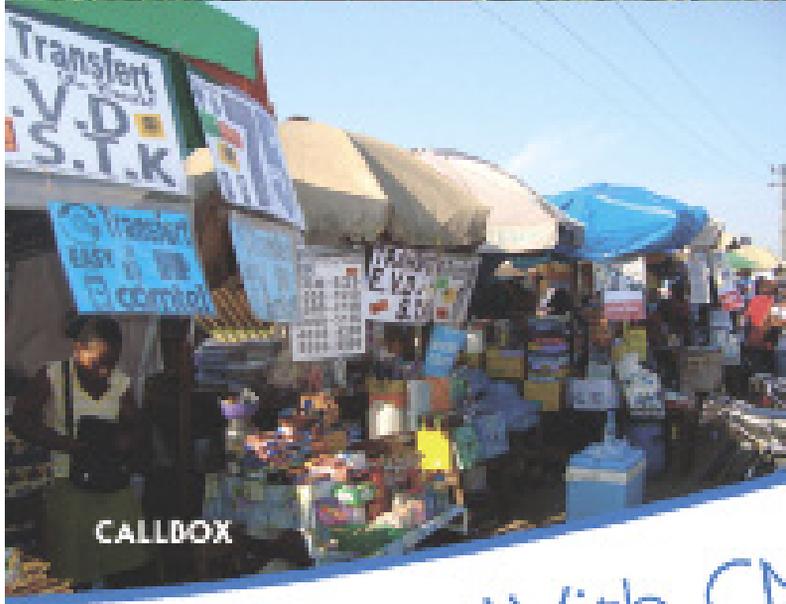
Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
National Social Insurance Fund



AGRICULTURE



CARPENTRY



CALLBOX



MEDICINE

With CNPS,
let us contribute now for a
**life - long retirement
pension!**

Take an appointment at the nearest **Social Insurance Fund Centre**



You will never live alone !

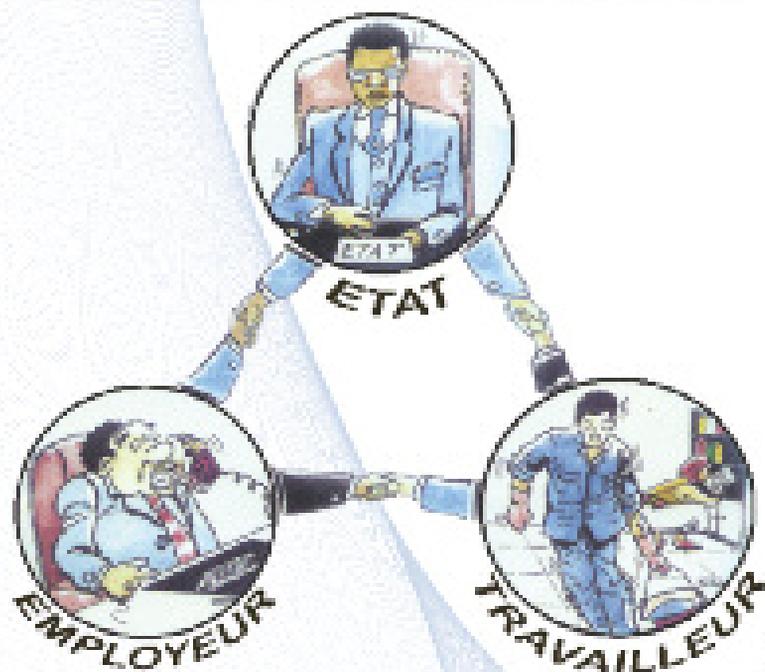


Assurance Nationale de Prévoyance Sociale
National Social Insurance Fund

E-mail : cnps.cameroon@cnps.cm
B.P. : 441 Yaoundé - Cameroun
Site web : www.cnps.cm
Tel : +237 22 23 08 21
+237 22 23 02 73
+237 22 23 91 58

CAMEROUN

SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL



Tous ensemble

Pour la Promotion et l'Orientation des Actions
des comités de sécurité et santé au travail